



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 92234

Texte de la question

Mme Nadine Morano appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place faite à l'instruction civique dans les cursus scolaires. À la lumière des récents événements, elle s'interroge sur l'opportunité de renforcer les connaissances mais aussi l'expérience pratique des collégiens et des lycéens en matière de citoyenneté. Elle souhaiterait notamment savoir s'il envisage d'intégrer l'apprentissage de la citoyenneté aux épreuves du brevet ou du baccalauréat.

Texte de la réponse

Suivant les recommandations du Haut Conseil de l'éducation, le ministre a tenu à ce que soit inclus dans le socle commun l'ensemble des connaissances, capacités et attitudes qui définiront les compétences sociales et civiques exigibles de tous les élèves. À cet effet, le groupe d'experts constitué en référence au « pilier 6 » (compétences sociales et civiques) et celui qui est chargé de la réécriture des programmes d'enseignement de l'histoire-géographie-éducation civique pour le collège ont pour mission d'établir des propositions. Parallèlement à ces dispositions, qui concernent l'école primaire et le collège, la cohérence de la démarche suppose qu'un réexamen des programmes d'enseignement de l'éducation civique, juridique et sociale (mis en oeuvre à la fin des années 1990) soit entrepris pour le lycée.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92234

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4088

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13657